PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale de la susdite municipalité,

AVIS DE PROMULGATION
Règlement numéro 2025-474

QUE :

Lors d'une séance régulière du conseil municipal de Rivière-Bleue, tenue le 4 février 2025, ledit conseil a adopté le règlement numéro 2025-474 modifiant la politique de location des biens et services et établissant une nouvelle échelle de tarification.

Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité, pendant les heures d'ouverture, soit :

du lundi au vendredi, entre 8 h et 12 h;
du lundi au jeudi, entre 13 h et 16 h 30.

Le règlement numéro 2025-474 entre en vigueur conformément à la Loi, le jour de sa publication.

Donné à Rivière-Bleue, ce cinquième jour du mois de février 2025.

Claudie Levasseur
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (articles 419 et 420 du *Code municipal*)

Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale résidant à Rivière-Bleue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre onze et douze heures, le cinquième jour du mois de février deux mille vingt-cinq, à chacun des endroits suivants, à savoir : dans la vitrine du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité;www.riviere-bleue.ca, les deux endroits publics désignés par le conseil municipal pour l'affichage des avis publics (article 431 du Code municipal).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce cinquième jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

Directrice générale